



**Accord de participation des sociétés Homeserve SAS et Homeserve Corporate Services  
& Accord portant reconnaissance d'une Union Économique et Sociale**

Le 2 septembre 2025 la direction de Homeserve SAS présentait au CSE son projet de transférer au 1er janvier 2026, 115 salarié(e)s des fonctions support groupe de Homeserve SAS vers une nouvelle entité juridique dénommée Homeserve Corporate Services.

Le 20 novembre 2025, la direction transmettait aux délégués syndicaux des organisations syndicales représentatives de Homeserve SAS les documents tant attendus. **La CGT tient à informer les salarié(e)s qu'il aura fallu plus de deux mois à la direction pour transmettre ses documents.** Il s'agit pourtant de sujets très techniques et complexes. C'est tout à fait inacceptable dans le cadre de négociations, d'autant plus que ce projet était planifié de longue date. .

**La CGT invite la direction à revoir son organisation lors des négociations et à produire ses documents sans délai. La CGT ne négocie pas sous pression.**

Après analyse des projets d'accord, **la CGT a signé l'accord portant sur la participation.** Pour être valide, cet accord portant sur la participation devra toutefois être approuvé par une majorité des deux tiers du personnel.

En revanche, concernant la reconnaissance d'une unité économique et sociale entre les sociétés Homeserve SAS et Homeserve Corporate Services, **la CGT ne signera pas le second projet d'accord.**

**La reconnaissance d'une UES au 1er janvier 2026 comporte trop de risques juridiques pour qu'un accord puisse être signé à date par la CGT.** Sans élections professionnelles organisées rapidement après la mise en place d'une UES, la légitimité des représentant(e)s du personnel et des mandaté(e)s pourrait être remise en cause, car élu(e)s ou mandaté(e)s, sur le seul périmètre de Homeserve SAS. **Les futurs accords signés par les délégués syndicaux pourraient également être attaqués.**

**Aussi, il a été proposé à la direction de Homeserve SAS de signer un accord de transition, afin de sécuriser les avantages des salarié(e)s concerné(e)s jusqu'à la signature éventuelle d'un accord de mise en place d'une UES, à l'été 2026.** Potentiel accord qui serait suivi en octobre 2026, des élections professionnelles. Les personnes élu(e)s ou mandaté(e)s auraient alors toute la légitimité requise pour représenter les salarié(e)s de cette UES.

La direction a décliné cette proposition d'accord de transition. **Par décision unilatérale, elle compte prendre l'engagement de garantir tous les avantages perçus par les salarié(e)s chez Homeserve SAS au 31 décembre 2025.**

Un engagement unilatéral est juridiquement moins protecteur qu'un accord entre la direction et les organisations syndicales représentatives.

La **CGT** restera dans les semaines à venir, attentive à la mise en place de ces projets. En cas de remarques ou d'interrogations n'hésitez pas à me contacter.

**Amir Benaziza**  
Délégué Syndical **CGT**